

Fiche de Données de Sécurité

ETHANOL 70° PH.EUR, 10L

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

Version : 3
Date de version : 01/01/2021
Langue : FR

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : ETHANOL 70° PH.EUR, 10L

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Fabrication, produits chimiques intermédiaires, distribution industrielle, formulation/assemblage industrielle et emballage, carburant, revêtements et peinture, antigel, nettoyage de vitres, produits de lavage et nettoyage, produits de laboratoire, agent de transfert thermique ou autre fluide fonctionnel.

Utilisations contre indiquées : Il n'y a pas d'utilisations contre indiquées identifiées.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Nom: CRISTALCORue: 83, avenue de la grande arméeCode postal/Ville: 75116Pays: France:Téléphone: 01 42 99 00 00

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+ 33 (0)1 45 42 59 59.

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Mentions de danger (H)	
Flam. Liq. 2	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement
Identificateurs du produit
Mentions de danger

Danger
-
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)
Mises en garde - Généralités

-
-

Mises en garde - Prévention	P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Mises en garde - Réponse	P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Mises en garde - Stockage	P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Mises en garde - Élimination	P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

2.3. Autres dangers

Pas de données disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Substance	C (%)	Classification	Limites de concentration spécifiques	Note
ethanol N°CAS : 64-17-5 N°EC : 200-578-6 N°IDX : 603-002-00-5	70.0% ≤ C ≤ 100.0%	H225 : Liquide et vapeurs très inflammables. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux	Eye Irrit. 2, : C ≥ 50 %	[1]

[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

3.2. Mélanges

Pas de données disponibles

3.3. Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	:	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible). Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance. Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.
En cas d'inhalation	:	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Après contact avec la peau	:	Après un contact cutané, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Remplacer les vêtements contaminés et trempés. Laver avec de l'eau et du savon.
En cas de contact avec les yeux	:	En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste. Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
En cas d'ingestion	:	Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Protection des sauveteurs : Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin : Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre ABC - Mousse (émulseur polyvalent AR (Alcool Résistant)).
Mousse.
Poudre d'extinction.
Dioxyde de carbone (CO2).
Sable.

Moyens d'extinction inappropriés : Eau - CO2.
Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- La formation de Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.
- La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

- Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

5.4. Informations complémentaires

- Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.
- Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.
- Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.
- Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.
- Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.
- Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Mettre les personnes en sécurité.
- Assurer une ventilation adéquate.
- Utiliser une protection respiratoire appropriée.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.
- Contenir les fuites ou déversements dans des armoires avec des plateaux amovibles.
- Aucune mesure spéciale pour l'environnement n'est nécessaire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.
- Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.
- Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.

- Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel).
- Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).

6.4. Référence à d'autres sections

- Manipulation sécuritaire : voir la section 7.
- Elimination des déchets : voir la section 13.
- Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

6.5. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

- Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).
- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- Éviter de respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, l'ensemble de la zone de travail doit être ventilé par des moyens techniques.
- Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.
- Les vapeurs/aérosols doivent être contenus directement au point d'origine.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

- Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
- Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.
- Retirer les vêtements souillés ou contaminés.
- Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

- Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.
- Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Précautions pour le stockage en commun

- Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
- Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matériaux combustibles.
- Conserver dans l'emballage d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des matières combustibles.

Informations complémentaires sur les conditions de stockage

- Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.
- Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Substance	Valeur	Unité	Type
ethanol CAS : 64-17-5 (BE)	1,907	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (8 heures)
ethanol CAS : 64-17-5 (BE)	1,000	ppm	Valeur limite d'exposition (8 heures)
ethanol CAS : 64-17-5 (FR)	9,500	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
ethanol CAS : 64-17-5 (FR)	5,000	ppm	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
ethanol CAS : 64-17-5 (FR)	1,900	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (8 heures)
ethanol CAS : 64-17-5 (FR)	1,000	ppm	Valeur limite d'exposition (8 heures)
ethanol CAS : 64-17-5 (CH)	960	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (8 heures)
ethanol CAS : 64-17-5 (CH)	500	ppm	Valeur limite d'exposition (8 heures)
ethanol CAS : 64-17-5 (CH)	1,920	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
ethanol CAS : 64-17-5 (CH)	1,000	ppm	Valeur limite d'exposition (15 minutes)

Valeurs DNEL/PNEC ethanol:

Travailleur DNEL

	à court terme		à long terme	
	systémique	local	systémique	local
orale				
Cutanée			343mg/kg bw/jour	
Inhalation		1900mg/m ³	950mg/m ³	

DNEL consommateur

	à court terme		à long terme	
	systémique	local	systémique	local
orale			87mg/kg bw/jour	
Cutanée			206mg/kg bw/jour	
Inhalation		950mg/m ³	114mg/m ³	

PNEC

PNEC aquatique, eau douce	0,96mg/l
PNEC aquatique, eau de mer	0,79mg/l
PNEC aquatique, la libération intermittente	
PNEC sédiments, eau douce	3,6mg/kg dw
PNEC sédiments, eau de mer	
PNEC sol	0,63mg/kg dw
PNEC usine de traitement des eaux usées (STP)	580mg/l
PNEC air	
PNEC empoisonnement secondaire	

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique appropriées

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Equipement de protection individuelle



Protection des yeux et du visage	:	Protection oculaire appropriée: Porter un équipement de protection oculaire. Protections oculaires recommandées: Lunettes
Protection de la peau	:	Protection des mains: <ul style="list-style-type: none"> - Porter des gants de protection. - Ne pas porter de gants à proximité de machines et des outils rotatifs. - N'utiliser les gants qu'une seule fois. - Pour manipuler des substances chimiques, des gants de protection répondant aux normes CE (avec les quatre chiffres de contrôle) doivent être portés. - La qualité des gants de protection à résistance chimique doit être choisie en fonction de la concentration et la quantité spécifiques des substances dangereuses sur le lieu de travail. - Pour des besoins particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection mentionnés ci-dessus aux produits chimiques auprès du fournisseur de ces gants. - Les délais de rupture et les propriétés de gonflement de la matière doivent être pris en considération.
Protection respiratoire	:	Protection du corps: Blouse de laboratoire. Protection respiratoire nécessaire: Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée. Appareil de protection respiratoire: Porter une protection respiratoire. Remarque: <ul style="list-style-type: none"> - La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire isolant doit être utilisé. - Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant. - Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.

8.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Les informations physico-chimiques correspondent à la substance ethanol :

Etat physique :	Liquide
Couleur :	Incolore
Odeur :	Pas de données disponibles
Seuil olfactif :	Pas de données disponibles
pH :	Pas de données disponibles
Point de fusion/point de congélation :	-114,49°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	78,2°C

Point d'éclair :	13°C
Taux d'évaporation :	Pas de données disponibles
Inflammabilité :	Pas de données disponibles
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	15/3,5Vol %
Pression de vapeur :	58,5hPa at 20°C
Densité de vapeur :	Pas de données disponibles
Densité relative :	784,4kg/m ³ at 25°C
Solubilité(s) :	Pas de données disponibles
Coefficient de partage: n-octanol/eau (journal KOC) :	-0,35 à 1 ° C
Température d'auto-inflammabilité :	363°C at 1013 hPa
Température de décomposition :	Pas de données disponibles
Viscosité :	1,2mPas
Propriétés explosives :	Pas de données disponibles
Propriétés comburantes :	Pas de données disponibles
Solubilité dans d'autres solvants :	Pas de données disponibles
Log Kow :	Pas de données disponibles

9.2. Autres informations de sécurité

La proportion de composés organiques volatiles dans le mélange correspond à la proportion de solvants organiques (alcool) dans le mélange.
Solvants organiques > 70%.
VOC (CE) > 70 %.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

10.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Toxicité orale aiguë

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

ethanol (CAS : 64-17-5)

Espece : Rat
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	1 187 - 15 010	mg/kg bw
DL50:	=	7 800 - 22 500	mL/kg bw

Conclusion : Pas de données disponibles

Espece : Souris
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	8 300	mg/kg bw

Conclusion : Pas de données disponibles

11.2. Toxicité cutanée aiguë

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.3. Toxicité aiguë par inhalation

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

ethanol (CAS : 64-17-5)

Espece : Rat
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Voie d'administration : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : 6
 Durée d'exposition/unité : h

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:	-	=	82.1 - 92.6	mg/L air

Conclusion : Pas de données disponibles

Espece : Rat
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Voie d'administration : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : 4
 Durée d'exposition/unité : h

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:	-	=	115.9 - 133.8	mg/L air

Conclusion : Pas de données disponibles
 Espece : Souris
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Voie d'administration : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : 60
 Durée d'exposition/unité : min

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:	-	=	60000	ppm

Conclusion : Pas de données disponibles

11.4. Corrosion cutanée

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.5. Lésions oculaires

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.6. Sensibilisation de la peau

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.7. STOT SE

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.8. STOT RE

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.9. Carcinogénicité

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.10. Toxicité pour la reproduction et le développement**Données sur le mélange**

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.11. Génotoxicité**Données sur le mélange**

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.12. Sensibilisation respiratoire**Données sur le mélange**

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

Lésions oculaires graves/irritation

Pas de données disponibles

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aquatique court terme**Substances****ethanol (CAS: 64-17-5)**

Animaux/Categorie	:	Poisson
Espec	:	Pas de données disponibles
Durée du test	:	Pas de données disponibles
Unité	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	11200	mg/L

Remarques	:	Non toxique pour l'environnement
Animaux/Categorie	:	Invertébrés d'eau douce
Espec	:	Pas de données disponibles
Durée du test	:	Pas de données disponibles
Unité	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50/LC50	5012	mg/L

Remarques : Non toxique pour l'environnement
 Animaux/Categorie : Invertébrés marins
 Espece : Pas de données disponibles
 Durée du test : Pas de données disponibles
 Unité : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50/LC50	857	mg/L

Remarques : Non toxique pour l'environnement
 Animaux/Categorie : Algues d'eau douce
 Espece : Pas de données disponibles
 Durée du test : Pas de données disponibles
 Unité : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC10/LC10 or NOEC	11,5	mg/L
EC50/LC50	275	mg/L

Remarques : Non toxique pour l'environnement
 Animaux/Categorie : Algues marines
 Espece : Pas de données disponibles
 Durée du test : Pas de données disponibles
 Unité : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC10/LC10 or NOEC	1580	mg/L
EC50/LC50	1970	mg/L

Remarques : Non toxique pour l'environnement
 Animaux/Categorie : plantes d'eau douce
 Espece : Pas de données disponibles
 Durée du test : Pas de données disponibles
 Unité : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC10/LC10 or NOEC	280	mg/L
EC50/LC50	4432	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles
 Animaux/Categorie : micro-organismes
 Espece : Pas de données disponibles
 Durée du test : Pas de données disponibles
 Unité : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50/LC50	5800	mg/L

Remarques : Non toxique pour l'environnement

Toxicité sédimentaire court terme**Substances****ethanol (CAS: 64-17-5)**

Animaux/Categorie	:	Organismes sédimentaires
Espec	:	Lumbriculus sp
Directives	:	Pas de données disponibles
Durée du test	:	18
Unité	:	h

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	> 100	mg/L

Remarques : Pas de toxicité sédimentaire à court terme

Toxicité terrestre court terme**Substances****ethanol (CAS: 64-17-5)**

Animaux/Categorie	:	Plantes terrestres
Espec	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Pas de données disponibles
Durée du test	:	Pas de données disponibles
Unité	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50 ou LC50 plantes terrestres :	633	mg/kg de terre dw

Remarques : Pas de données disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Cette substance est facilement biodégradable. Par conséquent, l'étude n'est pas nécessaire. Le produit n'a pas été testé.

Biodégradation**Substances****ethanol (CAS: 64-17-5)**

Inoculum	:	Pas de données disponibles
Directives	:	OCDE 301B/ISO 9439/CEE 92/69/V, C.4-C
Durée du test	:	Pas de données disponibles
Unité	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Taux de dégradation	Unité
biodégradabilité immédiate	97 après 28 jours (évolution du CO2)	% Dégradation
biodégradabilité immédiate	90 après 15 jours (évolution du CO2)	% Dégradation
biodégradabilité immédiate	88 après 8 jours (évolution du CO2)	% Dégradation
biodégradabilité immédiate	80 après 4 jours (évolution du CO2)	% Dégradation

Remarques : Pas de données disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

La substance a un faible potentiel de bioaccumulation et, par conséquent, aucun test de bioaccumulation n'est requis. Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

VPvB: Non applicable.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

12.7. Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Élimination des produits/emballages

Codes déchet

- La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets

- Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.
- Déchets exigeant une surveillance spéciale.
- Livraison à une société agréée en élimination des déchets.
- Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.
- Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.
- Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.
- Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.
- Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Remarque

- Pour le recyclage, contacter le fabricant.
- Collecter les déchets séparément.
- Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.
- Ne pas mélanger avec d'autres déchets.
- Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.
- En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre (ADR/RID)	Transport fluvial (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU	1170	1170	1170	1170
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE) ou ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)	ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE) ou ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)	ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE) ou ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)	ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE) ou ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Classe ou division	3	3	3	3
Étiquette (s) de danger				

14.4. Groupe d'emballage

II

II

II

II

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indice Kemler : 33.

N° EMS: F-E, S-D.

Stowage Category: A.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

14.8. Informations complémentaires

Disposition relative à l'expédition colis express (RID): CE4.

Transport terrestre (ADR/RID)

ADR/RID :

Code de restriction en tunnels (ADR) D/E

Quantités limitées (LQ) 1L

Catégorie de transport: 2

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n° 1272/2008.

Pas de données disponibles

Règlement : Tableaux des maladies professionnelles

Substance	CAS	TMP N°
ethanol	64-17-5	RG: 84

RG 84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique a été élaborée.

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

Pour ce mélange, les données pertinentes de l'évaluation de la sécurité chimique des substances sont intégrées dans les sections de la SDD.

15.3. Informations complémentaires

Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES.

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t.

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t.

WGK: WGK 1 pollue faiblement l'eau.

SECTION 16: Autres informations

Date de création : 25/08/2020

Date de version : 01/01/2021

Date d'impression : 03/05/2022

16.1. Indication des changements

Non applicable (première édition de la FDS).

16.2. Légende des abréviations et acronymes

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA : International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPVB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

16.3. Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

16.4. Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

16.5. Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux

16.6. Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

16.7. Informations complémentaires

Cette FDS est valable pour l'ensemble des sites appartenant au groupe Cristal-Union.

Numéro d'enregistrement REACH des sites producteurs Cristal-union :

Cristal-union : 01-211-9457610-43-0075.

Cristanol : 01-211-9457610-43-0076.

Dislaub: exempté.

Les substances issues des processus de régénération réalisées sur le site de Dislaub sont considérées comme des opérations de valorisations et sont donc exemptées d'enregistrement au titre de l'article 2.7.d du règlement REACH.

Goyard: 01-211-9457610-43-0086.

Toury: 01-2119457610-43-0053.

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.